

Proposition présentée par les députés:

Mmes et MM. Christian Grobet, Jeannine de Haller, Souhail Mouhanna et Marie-Paule Blanchard-Queloz

Date de dépôt: 1^{er} avril 2004

Messagerie

Proposition de motion

PALEXPO : où va-t-on ? (bis)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

1. à lui présenter un rapport sur la halle 6 de Palexpo indiquant :
 - Le montant qui reste à amortir sur chacun des prêts et autres investissements relatifs aux diverses constructions propriétés des 2 Fondations du Palais des expositions.
 - Le montant annuel des amortissements à effectuer en fonction des dettes de la Fondation.
 - Les recettes annuelles prévisibles résultant de l'exploitation de Palexpo pour les 5 exercices futurs (sans tenir compte des recettes qui avaient été envisagées pour l'exposition Telecom 2006) ainsi que le montant annuel qui pourra être affecté aux amortissements.
 - Le business plan de Palexpo pour les 5 exercices futurs.
 - La nécessité éventuelle de prolonger le centime additionnel sur l'impôt des personnes morales afin d'assurer une part des amortissements de la halle 6 de Palexpo.
2. à renoncer à la réalisation du Centre de congrès tant que les dettes de Palexpo n'auront pas été fortement diminuées et tant que la rentabilité de ce centre de congrès n'aura pas été démontrée.
3. à donner des explications concernant les grandes expositions qui auraient dû venir à Palexpo et qui n'ont pas été confirmées à ce jour.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente motion complète la motion 1559 portant sur Palexpo et qui n'a pas encore été traitée à ce jour. Cette motion est devenue d'autant plus d'actualité après ce qui risquait de se réaliser, à savoir que l'UIT organise l'exposition Telecom 2006 dans une autre ville.

Dans le cadre d'une bonne gestion de Palexpo, il faut dorénavant considérer que la présence de l'exposition de Telecom à Genève ne peut plus être garantie et qu'elle doit être considérée uniquement comme une éventualité qui pourrait susciter une recette extraordinaire, mais non comme un évènement générant une recette certaine. En effet, la tendance de répartir les conférences et les expositions internationales dans divers pays se renforce chaque année davantage. De plus, la situation privilégiée de Genève en ce qui concerne la présence des organisation internationales constitue un argument en faveur de ceux qui préconisent une répartition géographique équitable des activités découlant de ces organisations.

Il importe que le Conseil d'Etat, qui a commis l'erreur de trop miser sur l'exposition Telecom et qui a décidé de réaliser la halle 6 à un coût totalement exorbitant – dépassant 200 millions de francs avec les crédits annexes – procède rapidement à un examen de la situation financière de Palexpo et des possibilités de procéder aux amortissements des constructions qui ont été réalisées ces dernières années dans le cadre des diverses extensions de Palexpo.

En présentant le projet de la halle 6, le Conseil d'Etat avait indiqué que 2 ou 3 grandes expositions supplémentaires viendraient à Genève, leur présence étant indispensable pour assurer la rentabilité de la halle 6. Le Conseil d'Etat se doit d'indiquer ce qu'il en est. Il ne peut plus continuer à invoquer la confidentialité à ce sujet puisque, de fait, aucune nouvelle exposition importante n'est prévue à Palexpo.

Enfin, le Conseil d'Etat doit renoncer au projet mégalomane d'une salle de congrès de 130 millions, tant que l'amortissement des bâtiments actuels n'est pas garanti.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à réserver un bon accueil à la présente motion.